

D.I.U : ECHOGRAPHIE (FMC SPE)

Equipe organisatrice

- Pour la région Est, les Universités de Besançon, Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg.
- Pr C. MARCUS, coordonnateur local pour Reims.

Objectifs

Cet enseignement s'adresse aux médecins désirant se former à l'échographie et, en premier lieu, aux spécialistes diplômés ou en cours de formation du D.E.S de Radiodiagnostic et d'Imagerie Médicale et des D.E.S des différentes spécialités cliniques pour lesquelles l'échographie intervient de façon importante à titre diagnostique.

Durée et organisation

Les études se répartissent sur 1 ou 2 années universitaires suivant les options, 3 années au maximum. Elles comportent des enseignements théoriques, pratiques et des stages.

Le D.I.U d'échographie se décline en trois options :

- Pour les médecins spécialistes (D.E.S clinique ou équivalent) : D.I.U d'échographie option Spécialité Clinique (120 heures),
Tronc commun + 2 modules dont un de la spécialité.
- Pour les médecins imageurs (D.E.S d'imagerie ou équivalent) : D.I.U d'échographie option Spécialité d'Imagerie (180 heures),
Tronc commun + 4 modules.
- Pour les médecins généralistes et autres : D.I.U d'échographie option Généraliste (210 heures),
Tronc commun + 5 modules.

L'enseignement est sanctionné par un examen de fin de première partie d'enseignement (tronc commun) et par des examens sanctionnant chacun des modules choisis. Tous les examens sont organisés le même jour pour le tronc commun et pour chaque module, avec sujets et corrections communs pour

toutes les Universités co-organisatrices. L'inscription de l'étudiant aux modules qu'il a choisis doit être déclarée au moment de l'inscription en première année. Les modules optionnels dont la durée se situe entre 20 et 40 heures sont : abdomen, cardiologie, génito-urinaire, gynécologie, obstétrique, organes superficiels, pédiatrie, vasculaire.

LES STAGES

Un stage doit être effectué pour le tronc commun ainsi que pour chaque module. Les stages hospitaliers seront effectués dans un Service agréé par le Conseil National Pédagogique et devront comporter au moins 30 vacations. Pour chaque stage, il sera remis au secrétariat une feuille de validation de stage remplie et signée par le chef du Service d'accueil.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire :

- les étudiants en cours de cursus de D.E.S. de radio-diagnostic et d'imagerie médicale, de médecine nucléaire, et les D.E.S. des différentes spécialités médico-chirurgicales utilisatrices d'échographie, ainsi que les D.I.S. nouveau régime correspondant ;
- les médecins spécialistes de radiologie et de médecine nucléaire ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice d'échographie ;

- les titulaires d'un diplôme français permettant l'exercice de la médecine ainsi que les titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine dans un des autres pays de la communauté européenne ne répondant pas aux critères définis aux alinéas 1 et 2 ;
- les médecins étrangers, titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou d'origine, justifiant du même niveau d'études que celui prévu aux alinéas 2 et 3.

Probatoire

Pour les non-spécialistes l'autorisation d'inscription est prononcée après réussite à un examen probatoire anonyme avec épreuves déterminées par un jury national portant sur un programme du niveau du concours de l'internat.

Le nombre d'inscrits est fixé par le Conseil Pédagogique National en fonction des possibilités des stages retenus pour chaque Faculté.

L'inscription des candidats se prend dans leur Université d'origine après autorisation du Professeur Coordonnateur local et après paiement des droits pédagogiques.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

330 euros à régler à la 1^{ère} inscription.

Renseignements

Secrétariat du Professeur MARCUS - tél. 03.26.78.42.16